



Cabinet de la Bourgmestre

## ARRETE DE LA BOURGMESTRE

### Fermeture des passages à niveau n°20 (rue de Lincé) du 16.05.2019 à 22.00 hrs au 18.05.2019 à 06.00 heures.

#### **LA BOURGMESTRE,**

Vu la nouvelle loi communale, notamment en son article 135 et 130 bis ;

Vu la Loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté Royal portant règlement général sur la police de la circulation routière, notamment en son article 78 ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu la Circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique ;

Attendu que la société INFRABEL, représentée par Monsieur ESSABIR, doit effectuer des travaux empiétant sur la voie publique, à Esneux, passage à niveau n°20 (rue de Lincé) ; les travaux étant prévus à partir du 16.05.2019 au 18.05.2019 de 22.00 heures à 06.00 heures ;

Attendu que le bon déroulement des travaux nécessite des mesures de circulation particulières ;

Attendu que le moindre retard pourrait occasionner des dangers et des dommages pour les habitants ;

#### **ARRETE :**

**Article 1 :** L'entrepreneur susmentionné est autorisé à placer la signalisation nécessaire à l'accomplissement desdits travaux. La signalisation devra être conforme au prescrit de l'Arrêté Ministériel du 07/05/1999 sur la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique.

**Article 2 :** La circulation de tous véhicules sera interdite sur le passage à niveau n°20 les nuits du 16.05.2019 au 18.05.2019 de 22.00 heures à 06.00 heures

**Article 3 :** Une déviation sera placée via le Chera de la Gombe pour les véhicules dont le poids maximal autorisé ne dépasse pas 3.5 tonnes. Pour les véhicules dépassant 3.5 tonnes une présignalisation avertissant de la fermeture sera installée Avenue de la Station à la sortie du rond-point pour les usagers venant d'Esneux et au carrefour de la rue de Lincé et de la rue des Moulins pour les usagers venant de SPRIMONT.

**Article 4 :** Une copie du présent sera transmise pour information aux intéressés, à la police et au parquet compétent.



La Bourgmestre,  
**Laura IKER**

Distribution : Dossier 1 – Proc du Roi 1 – Police 1 – Atelier 1 – Mobilité 1 – Intéressés 1 – FCU 1

Cabinet de la Bourgmestre : Administration Communale, 1, place Jean d'Ardenne – 4130 ESNEUX

Privé : Rue de la Fontaine, 3 – 4130 ESNEUX – Tél. 04/380.56.00

Secrétariat de la Bourgmestre : Tél. 04/380.93.22 – Fax 04/380.22.93

e. mail : info@esneux.be - Internet www.esneux.be